

Prévention des maladies liées à l'âge chez la femme

2012/2129(INI) - 11/12/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la prévention des maladies liées à l'âge chez la femme.

Même si les femmes vivent plus longtemps que les hommes (espérance de vie de 82,4 ans pour les femmes, contre 76,4 ans pour les hommes), le Parlement constate qu'elles ne passent pas pour autant un nombre sensiblement plus grand d'années en bonne santé (61,7 ans pour les hommes contre 62,6 ans pour les femmes). Elles ont donc besoin d'une **aide suffisante en matière de prise en charge médicale et d'entretien domestique**, afin de pouvoir mener une vie autonome et bénéficier de droits égaux jusqu'à la fin de leur vie.

Le Parlement constate que les femmes choisissent souvent des emplois flexibles, à domicile, à temps partiel, temporaires ou atypiques, qui nuisent à l'avancement de leurs carrières et qui ont des conséquences importantes sur le montant des cotisations de retraite versées, ce qui les rend particulièrement vulnérables face à la précarité et à la pauvreté. Il réclame dès lors des mesures visant à mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle qui ne soient pas au détriment des femmes. Des mesures concrètes et efficaces sont également réclamées en vue de lutter contre les discriminations multiples auxquelles les femmes âgées sont confrontées, comme l'adoption de la directive sur l'égalité de traitement.

Pour favoriser un vieillissement actif et en bonne santé, le Parlement préconise également :

- des initiatives destinées à améliorer la prévention des maladies et la promotion de la santé des femmes ;
- une meilleure sensibilisation des citoyens européens aux problèmes du vieillissement et à ses effets réels dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif ;
- une attention particulière accordée aux femmes âgées issues de l'immigration qui souffrent de la précarité économique et sociale accrue ;
- des stratégies sanitaires complètes et multidisciplinaires pour permettre à la population de vieillir en bonne santé ;
- des attitudes plus positives à l'égard du vieillissement.

Face aux implications de la grave crise économique et financière actuelle, le Parlement réclame la publication d'une étude sur l'impact de la crise sur les femmes âgées, en prêtant une particulière attention à l'accès aux soins de santé préventifs et curatifs. Il relève que la dépense publique dans le domaine de la santé compte pour 7,8% du produit intérieur brut de l'UE et que selon les estimations, du fait du vieillissement de la population, les dépenses d'assistance momentanée ou permanente augmenteront, jusqu'en 2060, à un rythme de 3%. Il invite dès lors les États membres à trouver **un juste équilibre** entre la mise en œuvre de mesures draconiennes pour lutter contre la crise et l'apport de financements suffisants et adéquats pour la santé et l'aide sociale. Il demande également à la Commission et aux États membres de reconnaître pleinement la dimension sexospécifique en matière de santé comme un aspect essentiel des politiques européennes et nationales sur la santé.

Pathologies liées au vieillissement : le Parlement estime que de nombreuses maladies sont souvent sous-évaluées chez les femmes, comme les **pathologies cardiaques**, qui sont tenues, à tort, pour un problème typiquement masculin (il rappelle au passage que les maladies cardiovasculaires font chaque année plus de deux millions de victimes dans les États membres, ce qui représente 42% de la mortalité annuelle, et qu'elles sont responsables, respectivement, de 45% des décès chez les femmes et de 38% chez les

hommes). Des mesures s'imposent dès lors pour **sensibiliser les femmes**, aux facteurs de risque des maladies cardiovasculaires.

Le Parlement évoque également l'augmentation de **la consommation d'alcool** en Europe parmi les femmes âgées et les ravages du tabagisme. Il appelle les États membres et la Commission à introduire des programmes de **lutte contre le tabagisme**, en prêtant une attention spéciale aux jeunes femmes (puisque l'OMS estime qu'en Europe, le pourcentage de femmes fumeuses devrait passer d'actuellement 12% à près de 20% d'ici à 2025). La Commission devrait également encourager des initiatives en vue de promouvoir l'amélioration de l'information sur les risques liés à la consommation de tabac et d'alcool, les avantages d'un bon régime alimentaire et d'une activité physique adaptée comme moyens d'empêcher l'obésité et l'hypertension.

D'autres programmes de sensibilisation devraient être initiés afin de mieux informer le public à la problématique des maladies osseuses et articulaires et à **la maladie d'Alzheimer** qui touche une personne sur vingt après 65 ans, une sur cinq après 80 ans et une sur trois après 90 ans. Une approche holistique et sexospécifique à l'égard de la maladie d'Alzheimer et des autres démences est réclamée à cet égard.

Il appelle encore la Commission à élaborer :

- une stratégie européenne de prévention, de diagnostic et de traitement **du diabète** ;
- une étude sur les conséquences du ralentissement de l'économie pour les femmes âgées, car elles sont à la source d'un **taux de suicide** très élevé chez les personnes de plus de 65 ans, en particulier chez les femmes ;
- la collecte de données, ventilées selon le sexe et l'âge, sur la santé mentale et ses rapports avec le nombre d'années de vie saine;
- des programmes de formation spécialisée pour les médecins généralistes et le personnel des services psychiatriques, sur la question de la prévention et du traitement **des maladies dégénératives et des troubles dépressifs**, en accordant une attention particulière aux difficultés supplémentaires auxquelles les femmes âgées sont confrontées;
- des recherches dans le domaine des pathologies de la mémoire, telles que **la démence**, afin d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes et de celles qui s'en occupent.

Accès aux services sanitaires : le Parlement encourage les États membres à soutenir les initiatives nécessaires pour aider les femmes âgées à avoir accès aux services médicaux et de santé, notamment les femmes vivant loin des grands centres urbains ou dans des régions enclavées. Il encourage les États membres à poursuivre le développement des **services de santé en ligne** et de solutions sexospécifiques d'assistance à l'autonomie à domicile afin de **favoriser la vie autonome à domicile et de rendre les services de santé plus efficaces et accessibles pour les femmes âgées** isolées et à établir un réseau de permanences téléphoniques accessibles 24 heures sur 24.

Il demande en particulier :

- l'adoption d'une approche fondée sur les droits afin de permettre aux personnes âgées de jouer un rôle actif dans les décisions prises quant au choix et à la conception des services de soins et des services sociaux qui leur sont destinés ;
- des systèmes de protection sociale, et notamment d'assurance maladie, prenant en compte les difficultés sociales des femmes ;
- un meilleur accès aux services médicaux et d'assistance pour les femmes devant prendre soin d'autres personnes dépendantes malgré leurs propres problèmes de santé;
- une part croissante du personnel médical ou paramédical mieux préparée à une approche tenant compte des besoins particuliers, psychologiques, relationnels et informatifs, des femmes âgées;
- la collecte des données et les échanges de bonnes pratiques sur l'accès aux services de santé ;

- le **renforcement des soins de santé préventifs à l'intention des femmes âgées**, en prévoyant par exemple des mammographies et des frottis cervicaux accessibles et réguliers et la suppression des limites d'âge pour accéder aux services préventifs tels que le dépistage du **cancer du sein** ;
- la conversion des établissements publics et privés de soins aux personnes âgées, qui fonctionnent souvent comme des hôpitaux, en structures conviviales pour leurs résidents.

Recherche et prévention : le Parlement note avec inquiétude les résultats des recherches européennes, publiés en avril 2011, qui montrent que près de 28% des femmes âgées de 60 ans et plus ont été maltraitées au cours des 12 derniers mois. Il considère dès lors que la protection des personnes âgées contre **la maltraitance**, les brutalités, l'abandon et l'exploitation, de manière délibérée ou par négligence, doit constituer **une priorité politique**. À cet effet, les États membres sont appelés à renforcer leurs actions en matière de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, tant au domicile que dans les établissements.

En matière de recherche, le Parlement demande que, dans le cadre d'Horizon 2020, un plan stratégique de recherche sur la santé des femmes soit développé pour la prochaine décennie et que soit créé un Institut de recherche sur la santé des femmes afin de garantir la mise en œuvre du plan.

En matière de prévention, le Parlement invite le Conseil, la Commission et les États membres, chacun à son niveau, à :

- promouvoir des habitudes alimentaires et un style de vie favorables à un meilleur état de santé (ex. : projet Eatwell, plate-forme d'action européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé, cadre de réduction de la consommation de sel) ;
- mettre en œuvre efficacement le partenariat européen pour la lutte contre le cancer.

Il appelle également la Commission à :

- encourager la prévention à tous les niveaux de la société, et à promouvoir la santé en matière de diagnostic précoce et de dépistage des maladies ;
- encourager, dans le cadre de l'initiative Horizon 2020, une collaboration scientifique plus étroite et la réalisation de recherches comparatives sur **la sclérose en plaques** dans l'UE ;
- engager une discussion avec le Conseil de manière à promouvoir et à mettre en œuvre efficacement la recommandation relative au **dépistage du cancer**, en insistant sur les groupes de populations défavorisés du point de vue socio-économique ;
- promouvoir les droits des femmes dans une perspective de combattre toutes les violences et discriminations liées au vieillissement et au genre.

Le Parlement soutient en outre le partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé en tant qu'initiative pilote qui a pour but de prolonger de deux ans la durée de vie en bonne santé des citoyens de l'Union d'ici à 2020 et **entend obtenir des résultats positifs pour l'Europe**.

Déplorant le fait que 97% des ressources budgétaires soient consacrées au seul traitement, et que seulement 3% aillent aux investissements dans la prévention, **le Parlement appelle les États membres à augmenter leur budget de santé afin d'y inclure des actions de prévention**. Ces derniers sont également appelés à :

- mettre au point des solutions innovantes en collaboration directe avec les patients pour mieux définir les besoins des personnes âgées;
- mettre l'accent sur l'ostéoporose, en vue d'un meilleur accès aux examens de densitométrie osseuse;
- **adapter le seuil pour l'âge d'accès aux programmes de dépistage**, au moins dans les pays où l'incidence de la maladie se montre plus élevée et dans les cas d'anamnèse familiale particulièrement à risques ;

- soutenir des campagnes de sensibilisation visant l'alimentation des femmes et l'activité physique et renforcer l'information et l'éducation à l'école sur l'alimentation correcte et sur les risques pour la santé d'une mauvaise alimentation.